

# THAÏLANDE

*Guide de  
l'exportateur canadien*

stor IN  
HF  
1010  
.G85T514  
1986  
STORAGE

# THAÏLANDE

*Guide  
de l'exportateur canadien*

(Also available in English)

# THAÏLANDE

## Guide de l'exportateur canadien

MAIN

HF

1010

.G85T514

1986

STORAGE

15-234-038

**LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE**  
**DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /**  
**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
**125 SUSSEX**  
**OTTAWA K1A 0G2**

Direction de l'expansion du commerce —  
Asie du Sud et du Sud-Est  
Ministère des Affaires étrangères  
125, promenade Sussex  
Ottawa, Canada  
K1A 0G2



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada



---

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
I. HISTOIRE, COUTUMES ET PRATIQUES COMMERCIALES	4
II. DONNÉES ÉCONOMIQUES	10
III. AIDE AUX EXPORTATEURS ET RENSEIGNEMENTS SUR LE COMMERCE	12
Aide aux exportateurs	12
Règlements sur la commercialisation et contrôles	14
Transports et énergie	18
Marchés et financement	20
Investissement	24
IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN THAÏLANDE	28
V. LISTE DES PRINCIPAUX MINISTÈRES ET AGENCES DU GOUVERNEMENT THAÏLANDAIS	36
VI. AUTRES ADRESSES UTILES	40
VII. BUREAUX RÉGIONAUX	43
ANNEXE — BIBLIOGRAPHIE	45
Ouvrages généraux	45
Thaïlande	45

---

# I. HISTOIRE, COUTUMES ET PRATIQUES COMMERCIALES

---

Le Royaume de Thaïlande, autrefois le Siam, couvre une superficie de 513 115 km<sup>2</sup>. Occupant une position stratégique au centre de la péninsule de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande partage ses frontières avec le Kampuchéa (Cambodge) au sud-est, le Laos à l'est et au nord, la Birmanie au nord et à l'ouest et la Malaysia au sud. Les eaux du golfe de Thaïlande à l'est et de la mer d'Andaman à l'ouest baignent ses côtes.

Bangkok, dont le nom en Thaï est Krung Thep, et sa ville-soeur Thon Buri, constituent le pivot des activités gouvernementales et commerciales ainsi que le centre des affaires. Située à quelque 32 km à l'intérieur des terres sur les berges de la rivière Chao Phraya, Bangkok est le premier port du pays. Parmi les autres centres urbains, citons Chiang Mai, au nord (104 910 habitants), Khorat (Nakhon Ratchasima) au centre (89 261 habitants) et, au sud, Hat Yai (108 389 habitants) et Songkhla (77 916 habitants).

## Histoire et gouvernement

Les premiers Thaïs émigrèrent dans le nord du pays, en provenance de Chine, entre les V<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles avant notre ère. Plusieurs royaumes indépendants surgirent alors: dès le XIII<sup>e</sup> siècle toutefois, un État unifié, le royaume de Sukhōthaï, domine et jette les bases du premier royaume de Siam. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les navigateurs occidentaux entrent en contact avec le pays, établissant des relations qui allaient se poursuivre jusqu'en 1668, date à laquelle le royaume fermait ses frontières aux étrangers. De tous les pays de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande est le seul qui ait échappé à la colonisation.

Mais la politique isolationniste siamoise est abolie au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Vers le milieu des années 1880, les souverains thaïs introduisent des idées occidentales modernes. Une révolution pacifique survenue en 1932 fait place à une monarchie constitutionnelle. Récemment, le pays a été gouverné par des leaders civils et militaires.

Couronné en 1950, le roi Bhumibol Adulyadej règne encore sur le royaume de Thaïlande. Il est le neuvième souverain de la dynastie bicentenaire des Chakris et porte le titre de Rama IX. Depuis 1971, le gouvernement a changé bon nombre de fois. Mais depuis 1979, le pays connaît une période de grande stabilité. Il est dirigé par un gouvernement de coalition élu par le peuple, ayant à sa tête un premier ministre nommé par le Roi.

## Population

La population thaïlandaise, de quelque 52 millions d'habitants, augmente de 1,9 pour cent par année. Thaïlandaise à 80 pour cent, elle comporte aussi des éléments chinois (10 pour cent) dont la plupart sont presque totalement assimilés, malais (3 pour cent) et des groupes ethniques (7 pour cent), tels les Laotiens, les Vietnamiens et les Cambodgiens.

La Thaïlande est essentiellement bouddhiste. La majorité (90 pour cent) observe les rites thaïlandais traditionnels, un amalgame de bouddhisme Theravada, d'hindouisme et d'animisme. Il existe également une petite communauté musulmane dans le Sud.

La langue nationale est le thaï, langue complexe à cinq tons, mais l'anglais à également large cours dans les milieux gouvernementaux et commerciaux. La plupart des documents et formulaires officiels sont rédigés en thaï selon un alphabet particulier fondé sur le sanscrit. Pour les gens d'affaires canadiens, il peut s'avérer nécessaire de s'en remettre à des collaborateurs thaïlandais pour tout ce qui touche les écritures, les appels téléphoniques et l'obtention d'adresses.

## Coutumes locales

Afin d'éviter de pécher contre les conventions culturelles et sociales thaïlandaises, le visiteur fera bien de se familiariser avec les us et coutumes décrits ci-dessous. Soulignons toutefois que les Thaïlandais sont d'une tolérance qui n'a d'égale que leur générosité, si bien qu'ils passeront aisément outre aux faux pas légers et involontaires.

Dans toutes les couches de la société, les Thaïlandais affichent et éprouvent un profond respect envers la religion et la monarchie. Il serait particulièrement insultant à l'égard des Thaïlandais de faire des remarques désobligeantes sur leurs institutions religieuses ou monarchiques.



Celui qui respecte l'enseignement du Bouddha, la base, en fait, du bouddhisme, se doit de vénérer toutes les manifestations visibles de la religion, et particulièrement les moines, les représentations du Bouddha et les temples.

On reconnaît aux moines un statut supérieur, quelle que soit leur origine sociale. Loin d'être vu comme de la mendicité, le fait que les moines acceptent l'aumône des laïcs est perçu comme une occasion offerte au commun des mortels d'avancer sa quête religieuse et morale. Les femmes de tout âge doivent éviter tout contact physique avec les moines.

On traite respectueusement les représentations du Bouddha, qui ne sont jamais utilisées comme parures ou ornements, ou considérées comme des souvenirs.

Le respect de la monarchie est mis en évidence par le respect accordé aux souverains antérieurs de la dynastie des Chakris ainsi qu'aux membres de la famille royale actuelle. Les symboles nationaux et royaux, comme le drapeau et l'hymne national, sont toujours traités avec la plus grande révérence.

En général, les Thaïlandais font preuve d'un comportement respectueux envers leurs aînés et n'encouragent pas une trop grande familiarité d'une génération à l'autre. Cette approche transcende souvent les classes sociales, témoin le fait qu'on appelle souvent les servantes âgées, « mère ».

L'étiquette thaïlandaise exige un ton de voix modéré, un sourire aisé, l'observance d'une politesse constante et un souci du confort et de la dignité d'autrui.

Quelque justifiable qu'il puisse être, le geste impatient ou colérique est preuve d'un manque de raffinement et de contrôle. Les éclats de voix et les manières brusques sont considérés l'apanage des singes. Les gens d'affaires qui essaieraient de conclure une affaire difficile avec trop d'empressement ou en haussant le ton risquent fort d'échouer.

En public, les démonstrations physiques d'affection, tels le baiser ou l'étreinte, sont autant de gestes qui manquent de bienséance, même entre mari et femme.

Dans l'optique thaïlandaise, la tête est le siège de l'âme; selon la tradition, toute offense qui est dirigée contre elle peut amener la maladie. Il convient donc de ne pas toucher la tête des autres ou de placer des

objets près ou au-dessus d'elle. On range même les chapeaux dans des endroits élevés.

De la même façon, les pieds représentent des éléments dignes de peu de respect, qu'il convient de faire remarquer le moins possible. En position assise, les hommes doivent éviter de croiser les jambes en posant la cheville sur le genou. Il est préférable de prendre l'habitude de croiser les pieds à hauteur des chevilles. Pour les femmes devant s'asseoir à même le plancher, la position convenable est celle de la « petite sirène de Copenhague ». Parallèlement, les chaussures sont considérées autant d'objets indignes qu'on doit enlever avant d'entrer dans la plupart des maisons et tous les temples. Une fois enlevées, elles doivent être rangées le plus bas possible.

Les Thaïlandais cherchent à plaire à autrui et vont éviter, dans la mesure du possible, toute dispute verbale ou discorde; si l'on cherche à obtenir une réponse sincère, il vaut donc mieux ne pas préfacier la question d'expressions comme : « Ne pensez-vous pas que . . . » ou recourir à tout autre moyen de confirmation de sa propre opinion. Dans ce cas, en effet, les Thaïlandais, par courtoisie, donneront toujours une réponse affirmative qui pourrait être interprétée à tort comme un consentement.

La répartition en parts égales d'une addition ou d'une course en taxi est considérée comme un manque de raffinement; appelée « partage à l'américaine » par les Thaïlandais, cette pratique n'a qu'un cours fort limité. Lorsqu'on reçoit un cadeau, il n'est pas nécessaire de l'ouvrir immédiatement, étant donné que le geste pourrait donner une impression de cupidité.

En général, une personne doit veiller à ce que sa tête ne dépasse pas celle d'un plus haut placé avec qui elle s'entreprendrait. Si la stature moyenne des Canadiens rend souvent une telle observance difficile vu la moindre taille des Thaïlandais, on peut toutefois veiller à les dominer aussi peu que possible.

La poignée de main, une concession aux coutumes occidentales, se pratique en milieu commercial mais n'est cependant pas d'un usage répandu; on lui préfère le « wai », geste où l'on s'incline avec les mains jointes en position de prière. En général, les jeunes et la personne la moins âgée saluent de cette manière les vieillards ou la personne la plus âgée, qui répondent ensuite par le même geste.

En thaï, la terme « Khun » est marque de respect. Il précède le nom de la personne, mais n'indique ni le sexe ni la situation de famille. C'est l'équivalent français de Monsieur, Madame ou Mademoiselle, tout à la fois. Dans le contexte quotidien, on se sert du prénom, qui s'utilise d'ailleurs officiellement. Conséquemment, Mme Pichitra Ratanaphanikorn serait appelée Khun Pichitra; la pratique évite aussi au visiteur occidental la difficile tâche de prononcer les noms de famille thaïlandais. Il est important cependant de se souvenir des noms de famille, car les liens de parenté étendus que l'on retrouve dans les milieux d'affaires thaïlandais ne sont pas toujours évidents si l'on ne se fie qu'aux prénoms. Il convient de noter toutefois que l'usage du nom complet s'impose lorsqu'il s'agit d'adresser une lettre.

## Généralités

**Climat.** La Thaïlande jouit d'un climat tropical à mousson offrant de faibles variations du nord au sud du pays. On observe trois saisons : une saison fraîche et sèche, de novembre à février (20°C la nuit, 33°C le jour); une saison chaude et sèche, de mars à juin (28°C la nuit, 33°C le jour); la saison des pluies (25°C la nuit, 33°C le jour), qui débute par des averses occasionnelles au cours des mois de juin, juillet et août, se changeant par la suite en pluies abondantes qui tombent chaque jour au crépuscule tout au long des mois de septembre et octobre. Des inondations importantes se produisent souvent à Bangkok au cours de la deuxième moitié d'octobre, ce qui ralentit considérablement les déplacements dans la ville.

**Jours fériés.** Le milieu des affaires observe en général les jours fériés ci-dessous :

**Nouvel An** — 1<sup>er</sup> janvier

**Nouvel An chinois (trois jours)** — janvier ou février  
(variable)

**Magha Puja** — février (fête de la pleine lune)

**Commémoration des Chakris** — 6 avril

**Festival Songkran** — 13 avril

**Jour du couronnement** — 5 mai

**Fête des labours** — 7 mai

**Visakha Puja** — mai (fête de la pleine lune)

**Asalha Puja** — juillet (fête de la pleine lune)

**Anniversaire de la reine** — 12 août

**Fête du Chulalongkorn** — 23 octobre  
**Anniversaire du roi** — 5 décembre  
**Jour de la constitution** — 10 décembre  
**Jour de Noël** — 25 décembre  
**Veille du Nouvel An** — 31 décembre

**Poids et mesures.** Le système métrique a cours, bien qu'on fasse quelquefois appel aux poids et mesures siamois.

**Électricité.** L'alimentation électrique domestique est fournie par courant alternatif de 50 cycles et 220 volts. Dans le secteur industriel, le courant est également alternatif de 50 cycles, 220 ou 380 volts et triphasé.

**Postes, télex, téléphone.** Bangkok offre des services de télex et de télégrammes internationaux. En règle générale, le système téléphonique est fiable, mais les appels outre-mer peuvent subir des retards. La poste aérienne en provenance du Canada prend au moins de sept à dix jours. Le système de courrier interne de la Thaïlande et les services de messageries de Bangkok sont excellents et peu coûteux. Les principaux services de messageries internationaux sont disponibles.

## Heures d'ouverture et habillement

**Heures d'ouverture.** La Thaïlande a 12 heures d'avance sur l'heure normale de l'Est. Lorsqu'il est 9 h à Toronto ou à Montréal, il est 21 h à Bangkok. Le calendrier thaïlandais respecte le système bouddhique; l'année 1986 de notre ère correspond à l'an 2529 du calendrier bouddhique.

Les bureaux du gouvernement sont ouverts de 8 h 30 à 12 h, puis de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi. La plupart des entreprises sont ouvertes de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, et de 8 h à 12 h le samedi. Les banques sont ouvertes de 8 h 30 à 15 h 30 du lundi au vendredi. L'ambassade du Canada à Bangkok est ouverte de 7 h 30 à 16 h 15 du lundi au jeudi, et de 7 h 30 à 13 h le vendredi.

**Habillement.** Les vêtements légers, du genre ensembles tropicaux, se portent à longueur d'année. On réserve les complets de bureau aux rencontres avec les cadres supérieurs.

---

## II. DONNÉES ÉCONOMIQUES

---

L'Office national de développement économique et social (ONDES) est l'agence gouvernementale chargée de la planification et du développement dans le cadre d'un système économique d'orientation essentiellement capitaliste. Le champ d'application de la stratégie de développement de la Thaïlande, le Sixième plan quinquennal national de développement économique et social (1986-1991), porte sur la stabilisation économique du pays et sur le réajustement nécessaire pour répondre à l'évolution de la conjoncture extérieure. Pour ce qui est de son application immédiate, le Sixième plan vise un taux de croissance de 4,5 à 5 pour cent par année et se compose de 10 programmes :

- stabilisation économique encadrée par des politiques monétaires et fiscales contraignantes;
- exploitation des ressources naturelles (principalement le lignite, le gaz et le pétrole) et gestion de l'environnement;
- développement rural en vue d'accroître les revenus dans les régions pauvres et frontalières;
- développement urbain et aménagement de zones spéciales, en particulier travaux de distribution d'eau et lutte contre les inondations, transports, construction de logements ainsi qu'aménagement du littoral est et planification pour la région méridionale supérieure et celle du lac Songkhla;
- augmentation de la production agricole et industrielle et développement du marketing et des systèmes technologiques;
- développement de l'infrastructure, en particulier réfection des routes, amélioration des réseaux de transport et des voies de communication;
- amélioration de l'efficacité des entreprises nationalisées;
- mesures sociales et aide à la population, en particulier création d'emplois en soutenant la petite entreprise en milieu rural et urbain;
- intervention accrue du gouvernement dans la gestion du développement pour que celle-ci soit mieux coordonnée, mieux intégrée et plus systématique; et
- développement des sciences et de la technologie pour favoriser le développement économique.

Le Sixième plan a donné la priorité aux secteurs suivants :

- télécommunications;
- transports;
- production et transmission de l'énergie hydro-électrique et thermique;
- travaux de distribution d'eau et lutte contre les inondations;
- exploration pétrolière et gazière et développement de ces industries;
- exploitation des ressources minières;
- transformation agro-alimentaire;
- développement de la petite entreprise; et
- ingénierie.

Dans le cadre de la Stratégie nationale du commerce, le gouvernement du Canada reconnaît le potentiel économique de la Thaïlande et en fait un marché d'exportation prioritaire dans la région Asie-Pacifique. On peut obtenir de plus amples renseignements sur les débouchés par secteur en communiquant avec l'agent commercial responsable de la Thaïlande, Direction de l'expansion du commerce en Asie du Sud et du Sud-Est, ministère des Affaires extérieures, Ottawa; tél. : (613) 995-7662 ou télex : 053-3745.

---

### III. AIDE AUX EXPORTATEURS ET RENSEIGNEMENTS SUR LE COMMERCE

---

#### Aide aux exportateurs

L'aide à l'étranger crée des débouchés en Thaïlande pour les entreprises canadiennes et ce, non seulement par le biais de programmes d'aide canadiens mais aussi par l'entremise de projets financés par des institutions de crédit multilatérales, telles la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement. Les plans de développement facilitent l'approvisionnement en biens et services par la voie d'appels d'offres et de contrats en sous-traitance. Dans le cas de projets se déroulant en Thaïlande et financés par des agences internationales de crédit, les systèmes d'acquisition fonctionnent selon les règles internationales gouvernant les appels d'offres. Les entreprises canadiennes seront bien avisées de consulter ces sources d'information pour les projets de ce genre. Les bureaux d'information de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement publient des informations relatives au développement de projets. On pourra également se renseigner auprès de la Direction de l'expansion du commerce en Asie du Sud et du Sud-Est, au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, ou auprès de la division commerciale de l'ambassade du Canada à Bangkok.

Dans le but d'atteindre ses objectifs de développement des exportations canadiennes, le gouvernement du Canada dispose de deux programmes de promotion commerciale:

1. le **Programme des projets de promotion (PPP)**, par lequel le ministère des Affaires extérieures planifie et met en œuvre des projets promotionnels à l'étranger;
2. le **Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)**, par lequel des prêts remboursables sont consentis à certaines sociétés, afin de couvrir le coût de développement d'une capacité d'exportation qui ne verrait pas autrement le jour.

Expositions commerciales à l'étranger, missions et visites commerciales canadiennes sont projetées, organisées et mises en œuvre par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre du PPP. Par contre, les projets PDME naissent en milieu industriel plutôt que gouvernemental. On procède actuellement à la révision de ces deux programmes.

Pour plus d'information concernant le PPP et le PDME, communiquer avec la Direction de l'expansion du commerce en Asie du Sud et du Sud-Est, au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa ou le bureau régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale le plus proche.

Dans le contexte de son Programme de coopération industrielle, l'**Agence canadienne de développement international** (ACDI) permet aux sociétés canadiennes, par le biais d'un appui direct, d'examiner les occasions de coopération industrielle qui pourraient s'offrir dans les pays en développement. Le programme finance les projets d'investisseurs canadiens, comme les entreprises en participation, les accords de licence, les contrats de gestion ou autres engagements commerciaux. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au:

Directeur général  
Division de la coopération industrielle  
Agence canadienne de développement  
international  
200, promenade du Portage  
Hull (Québec)  
K1A 0G4  
Tél.: (819) 994-4157

Les gens d'affaires canadiens auraient intérêt à connaître la **Société pour l'expansion des exportations** (SEE). Cette société de la Couronne a pour but d'encourager, de faciliter et d'accroître les exportations canadiennes en fournissant assurance de crédit, garanties, prêts et autres formes d'appui financier qui vont permettre aux exportateurs de se mesurer à la concurrence internationale.

La SEE et l'ACDI ont conclu récemment des accords avec la Siam Commercial Bank Ltd. de Thaïlande, qui bénéficie, d'une part, d'une contribution de l'ACDI d'au plus 5 millions de dollars et, d'autre part, d'une ligne de crédit de la SEE d'au plus 12 millions de dollars,



l'ensemble constituant une ligne de crédit concessionnel désignée sous le nom de *Associated Financing Facility (AFF)*. Cet organisme a pour but d'aider les entreprises privées et les sociétés nationalisées thaïlandaises à acheter des biens d'investissement et des services canadiens reliés aux projets de développement réalisés en Thaïlande. Ces ressources seront disponibles jusqu'en février 1989. Pour de plus amples renseignements concernant la SEE et le AFF, s'adresser à la:

Société pour l'expansion des exportations  
Siège social  
151, rue O'Connor, C.P. 655  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5T9  
Tél.: (613) 598-2500  
Télex: Excredcorp Telex 053-4136

En qualité de principal intermédiaire dans les transactions commerciales de gouvernement à gouvernement, la **Corporation commerciale canadienne (CCC)** facilite l'exportation d'une vaste gamme de biens et services offerts par des fournisseurs canadiens. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec la:

Corporation commerciale canadienne  
50, rue O'Connor  
Tour B, 11<sup>e</sup> étage  
Immeuble Metropolitan Life  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0S6  
Tél.: (613) 996-0034  
Télex: 053-4359

## **Règlements sur la commercialisation et contrôles**

### **Représentation**

L'importation de biens en Thaïlande s'effectue de deux façons: par l'utilisateur ou par l'entremise d'une société commerciale ou d'un agent local. Vu la nécessité d'une présence continue sur le marché, l'importance du suivi et le caractère complexe des ventes sur le marché thaïlandais, l'exportateur canadien ne saurait attacher trop d'importance à la qualité de sa représentation locale.

Il existe de nombreuses maisons d'importation à Bangkok, depuis l'entreprise à exploitant unique spécialisée dans des produits particuliers et ne desservant que quelques clients ou projets, jusqu'à des sociétés commerciales diversifiées traitant à titre de mandataires, ou participant à l'assemblage, la fabrication et la vente de gros à l'échelle du pays tout entier. La plupart des agents-distributeurs ont leur bureau à Bangkok, par où passent plus de 90 pour cent des importations.

On ne saurait trop priser la valeur d'une représentation aussi active que déterminée en Thaïlande même, comme outil d'expansion des ventes. Il incombe à la société canadienne de s'assurer que le représentant choisi connaît bien le produit autant que les pratiques commerciales qui ont cours dans un secteur désigné, puisqu'il faut souvent s'en remettre à celui-ci pour tout ce qui touche l'organisation de rendez-vous auprès des représentants gouvernementaux et des cadres de société ainsi que pour l'acheminement des documents nécessaires par voie des canaux administratifs. Les experts-conseils seraient bien avisés de négocier, avec une firme locale, une entente de coopération progressive, renouvelable de projet en projet.

Lorsque leur représentant dispose de la formation nécessaire, nombre de gens d'affaires d'expérience font aussi appel à ses services comme traducteur. En effet, bien que le monde des affaires thaïlandais utilise l'anglais fréquemment, des problèmes de communication risquent quelquefois de se manifester au niveau des détails techniques. Le représentant qui agit en cette capacité doit bénéficier de l'appui technique nécessaire: celui-ci prendra la forme de séances régulières consacrées à l'étude des innovations et perfectionnements récents apportés au produit ou service. Un apport de ce genre est essentiel à la formation du représentant et, ultimement, à la crédibilité du produit sur le marché.

Les exportateurs canadiens en quête d'une représentation convenable peuvent écrire à la division commerciale de l'ambassade du Canada à Bangkok, en prenant soin de joindre à leur lettre six séries de brochures sur la compagnie; on leur expédiera en retour les noms et adresses de représentants possibles. La société canadienne devra ensuite communiquer directement avec les compagnies thaïlandaises. Dès que des plans sérieux semblent se dessiner, il faut prévoir une visite en personne.

Les maisons canadiennes désireuses d'obtenir un rapport sur le crédit et la stabilité de compagnies établies en Thaïlande, à qui elles s'intéressent comme représentants possibles, devraient communiquer avec la division commerciale de l'ambassade du Canada qui se chargera, dans la mesure du possible, d'une enquête préliminaire. Une enquête complète nécessite cependant le recours aux services d'une société extérieure, dans lequel cas les frais sont à la charge de la maison canadienne.

Quiconque choisit un mandataire doit veiller à ne pas désigner des agences en conflit direct ou à ce que le nombre d'engagements d'une compagnie ne soit pas tel qu'elle ne puisse fournir le soutien requis. Toute nomination de ce genre peut se faire sur la base d'une période d'essai d'un an, la confirmation de l'entente n'ayant lieu qu'à la fin de la période fixée si les résultats sont satisfaisants. Les parties devraient échanger une lettre d'acceptation des termes de la convention. Il est important que la compagnie d'exportation soutienne son mandataire tant en fournissant de la documentation technique qu'en visitant la Thaïlande régulièrement; on pourra aussi inviter le représentant au Canada afin qu'il puisse connaître davantage le produit.

En résumé, une représentation locale efficace peut s'avérer un outil de commercialisation essentiel en Thaïlande. Pour pouvoir s'implanter sur ce marché, l'exportateur doit déployer de nombreux efforts, faire la preuve de son engagement à long terme, établir la légitimité de son entreprise en effectuant des visites régulières sur une période étendue, et avoir beaucoup de patience.

## Règlements sur l'importation en Thaïlande

On peut importer la plupart des biens en Thaïlande sans licence; on exige plutôt la présentation aux douanes d'un simple formulaire de déclaration d'entrée, dûment rempli. L'obtention d'un permis s'impose cependant pour certaines catégories d'articles, dont l'importation nuirait à l'industrie locale, ou qui exigent l'achat concomitant d'articles semblables de production locale, ou dont l'importation est contrôlée pour des raisons de santé, de sécurité ou autres.

Le tarif douanier thaïlandais respecte la Nomenclature du Conseil de coopération douanière. L'imposition de la

plupart des droits se fonde sur la valeur des articles. Les droits sont calculés à partir de la valeur c.a.f. Il arrive aussi que certains biens s'attirent des droits particuliers ou à la fois particuliers et *ad valorem*. Les droits *ad valorem* vont de zéro à 80 pour cent de la valeur de l'article; ils sont exigibles en bahts (l'unité monétaire thaïlandaise) au moment du dédouanement.

De plus, la plupart des importations sont assujetties à une taxe commerciale allant de 1,5 à 30 pour cent. Certains articles s'attirent également des droits d'accise et il faut aussi tenir compte d'une taxe-timbre sur les opérations commerciales et d'une surtaxe municipale de 10 pour cent, prélevée sur le montant payable en taxe commerciale.

## Documentation

La documentation énumérée ci-dessous doit accompagner les articles importés en Thaïlande: factures commerciales détaillées signées par l'exportateur, en trois exemplaires, les trois connaissements initiaux (à des fins bancaires) et trois exemplaires non signés (deux à l'intention du consignataire et une pour les autorités douanières). Les biens assujettis à un contrôle d'importation doivent en outre être accompagnés d'un certificat d'origine. L'importation de certains fruits, semences et animaux vivants exige un certificat de santé.

**Échantillons.** Les autorités laissent passer les échantillons commerciaux sans imposer de droits. Les échantillons à valeur commerciale ne s'attirent pas de droits moyennant logement d'une caution et à la condition d'être ré-exportés dans les six mois.

**Emballage et étiquetage.** L'emballage des articles doit pouvoir résister à la manutention portuaire, au chapardage et à une exposition prolongée à la chaleur et à l'humidité en cas de retard dans le processus de dédouanement portuaire. Poids et dimensions métriques doivent figurer sur tout emballage; des règles spéciales d'étiquetage s'appliquent au lait en conserve et à plusieurs autres denrées.

En bref, il est indispensable de pouvoir compter sur un agent local à Bangkok pour s'occuper des formalités douanières.

## Contrôle du change

La banque de Thaïlande gère un système de contrôle du change au nom du ministère des Finances; en pratique, il existe peu de restrictions. Les banques autorisées ont le pouvoir d'approuver la plupart des paiements associés aux importations ainsi que les autres paiements nécessitant des opérations de change étranger sur présentation des documents nécessaires. Il faut toutefois obtenir l'autorisation de la banque de Thaïlande dans le cas de paiements anticipés supérieurs à 1 400 \$ US et pour l'ouverture de lettres de crédit dont l'échéance dépasse les neuf mois et de lettres de crédit rotatives.

## Transports et énergie

La loi thaïlandaise exige que certaines importations soient transportées par des navires thaïlandais ou assujetties à un droit d'entrée équivalant à deux fois le fret applicable. La loi s'applique aux marchandises achetées par des entreprises thaïlandaises nationalisées, et qui sont expédiées ou réexpédiées depuis les ports desservis par les navires thaïlandais autorisés. Pour de plus amples renseignements sur les formalités à remplir avant l'expédition de marchandises canadiennes vers la Thaïlande, communiquer avec la division commerciale de l'ambassade du Canada à Bangkok.

Voici une liste des services de transport maritime en partance du Canada:

1. La compagnie *East Asiatic Company* prévoit quatre départs par mois de Vancouver à destination de Bangkok. La compagnie est représentée au Canada par Johnson, Walton Steamships Limited à Vancouver et par Robert Reford Inc. à Toronto et Montréal.
2. La compagnie *Orient Overseas Container Line (OOCL)* offre quatre départs par mois de Vancouver et Halifax. Elle est représentée par Manchester Liner Services à Vancouver.
3. La compagnie *American President Lines (APL)* offre huit départs par mois de Montréal et de Toronto.
4. La compagnie *Sealand Service Inc.* offre quatre départs par mois de Vancouver. Elle est représentée par Sealand Shipping Service Ltd. à Vancouver.
5. La compagnie *Maersk Line* offre quatre départs par mois de Vancouver, Montréal et Toronto. Elle est représentée par Maersk à Vancouver.

6. La compagnie *Neptune Orient Line Ltd.* offre trois départs par mois de Vancouver et de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

L'agglomération Bangkok-Thon Buri bénéficie d'une infrastructure bien développée et l'on s'efforce actuellement de mettre en place des installations semblables dans d'autres régions du pays. Exception faite des zones urbaines, certains secteurs ne disposent pas des services de soutien et de l'infrastructure industrielle nécessaires.

Avec environ 44 500 km (29 pour cent) de grandes routes nationales et environ 112 250 km (71 pour cent) de routes et de chemins secondaires, l'excellent **réseau routier** vient en tête des modes de transport en Thaïlande. Le transport des marchandises, comme celui des passagers, est essentiellement entre les mains d'exploitants indépendants; le camionnage interprovincial, pour sa part, relève à la fois d'exploitants indépendants et de l'*Express Transport Organization (ETO)*, une société d'État offrant un service qui s'étend à tout le pays.

Le **réseau ferroviaire** thaïlandais (gouvernemental) comporte approximativement 4 443 km de voie normale à écartement d'un mètre, le plus souvent unique. Les gares de marchandises de la région de Bangkok sont pourvues d'un matériel de manutention mécanique minimal mais suffisant. On procède actuellement, dans d'autres régions, à la modernisation et à l'expansion des installations encore relativement limitées.

Les **cours d'eau intérieurs**, le plus ancien réseau de transport thaïlandais, continuent d'occuper une place d'importance. En dépit de son moindre coût lorsqu'on le compare à celui du rail ou de la route, ce mode de transport reste lent et sujet à des retards. Les navires de haute mer jettent l'ancre dans un port principal et 19 autres ports secondaires. La quasi-totalité des importations thaïlandaises (98 pour cent) passent par Bangkok, malgré que les installations y soient limitées.

L'**aéroport international** de Don Muang, près de Bangkok, est une escale pour nombre de transporteurs internationaux et régionaux. Thai Airways assure le service aérien local régulier vers les autres grandes villes thaïlandaises. Des travaux sont en cours pour l'agrandissement de l'aéroport de Don Muang.

L'Administration de la **production de l'électricité** de Thaïlande est responsable de l'approvisionnement électrique. On disposait en 1985 d'une capacité totale de 6 155 MW, produits à partir du lignite, du gaz naturel, du pétrole et de l'énergie hydro-électrique; on prévoit porter cette capacité à 8 222 000 kW d'ici 1991.

## Marchés et financement

### Appels d'offres

L'acquisition de biens et services par les agences gouvernementales thaïlandaises se finance soit par le biais de fonds gouvernementaux, soit par l'entremise de crédit offert par des agences internationales ou des gouvernements donateurs. Les procédures d'acquisition sont donc sujettes à des variations selon le ministère gouvernemental, le pays prêteur (le Canada y compris) ou l'agence internationale.

Le gouvernement thaïlandais n'a pas d'organisme central responsable des achats. La responsabilité des achats appartient plutôt à chaque ministère ou agence. La plupart des biens en provenance de l'étranger sont achetés par le biais d'appels d'offres; les soumissionnaires doivent être enregistrés auprès du gouvernement. On évalue les offres en fonction du prix, de la qualité, de l'expérience et du niveau technologique, tout en tenant compte d'aspects tels le service après-vente, les modalités de crédit et la participation thaïlandaise. Nombre de maisons canadiennes œuvrant en Thaïlande recommandent l'association à une société de génie-conseil thaïlandaise.

La présentation d'une offre en réponse à un appel gouvernemental s'accompagne habituellement d'un dépôt de 6 pour cent, remboursable advenant un refus. Si l'offre est acceptée, le dépôt devient un cautionnement d'exécution, remboursable une fois les travaux terminés.

Les prêts consentis par les institutions financières internationales ont reflété les priorités de développement du gouvernement thaïlandais dans presque tous les secteurs économiques. Les Nations Unies publient un journal intitulé *Development Business*, dans lequel figure la liste des projets à financement multilatéral entrepris dans divers pays. En Thaïlande, on transmet les appels d'offres par le biais des principaux media

d'information. Le délégué commercial de l'ambassade du Canada à Bangkok pourra aussi fournir aux sociétés canadiennes des informations supplémentaires.

La sélection et le succès d'une offre dépendent en grande partie d'un contact étroit avec les ministères thaïlandais et les agences internationales responsables de la planification et de la mise en œuvre du projet. Les maisons canadiennes doivent choisir un représentant thaïlandais avant l'appel d'offres, de préférence au cours de la période d'élaboration du projet de façon à participer au dossier dès le tout début. Les sociétés canadiennes œuvrant en Thaïlande depuis un certain temps sont d'avis que les experts-conseils feraient bien de terminer un ou plusieurs projets à l'étranger avant de faire une soumission en Thaïlande. D'autre part, seules les firmes prêtes à investir une quantité appréciable de temps sur le marché thaïlandais devraient chercher à y obtenir des contrats. (Pour en savoir davantage sur les modalités de participation aux projets qui bénéficient de l'aide des institutions financières internationales, consulter la brochure intitulée *Pour de nouveaux marchés: la filière des institutions financières internationales*, publiée par le ministère des Affaires extérieures.)

## Main-d'œuvre

La législation thaïlandaise régissant le travail se compose d'une série de lois et de codes qui définissent les principales modalités et conditions d'emploi. Sous l'égide du ministère de l'Intérieur, le département de la Main-d'œuvre est responsable de l'application des lois du travail et des inspections pertinentes. L'enregistrement de tous les syndicats ouvriers auprès du ministère en question est une condition *sine qua non* de leur existence. Le mouvement syndical a peu d'envergure en Thaïlande et n'influe pratiquement pas sur les affaires ou les investissements.

Le personnel étranger travaillant en Thaïlande doit détenir un permis de travail. Toutefois plusieurs métiers ne peuvent être pratiqués par des étrangers. Un comité a maintenant été créé, dont le rôle précis est de faciliter et d'accélérer l'obtention de permis de travail. Le comité donne habituellement sa réponse au postulant moins de trois semaines après logement de la demande; lorsque celle-ci est approuvée, la Division de l'immigration et le ministère de la Main-d'œuvre tentent d'émettre les permis de résidence et de travail dans les



deux semaines qui suivent. Les candidats doivent posséder un visa de non-immigrant avant d'entrer en Thaïlande. Les détenteurs d'un visa de tourisme ne pourront présenter de demande selon la procédure ci-dessus. Pour de plus amples détails, s'adresser au:

Thailand Management Development and  
Productivity Centre  
Department of Industrial Promotion  
Ministry of Industry  
Rama VI Road  
Bangkok 10400, Thailand  
Tél.: 246-0031; 246-1145

## Publicité et recherche

Les véhicules publicitaires et les media utilisés au Canada sont également disponibles en Thaïlande. Bangkok compte un certain nombre d'agences de publicité et de promotion; on recommande aux exportateurs canadiens de les consulter avant d'amorcer des campagnes publicitaires d'envergure.

Le matériel publicitaire rédigé en anglais est acceptable pour les milieux d'affaires thaïlandais, bien que le fait de disposer de documents en thaï présente des avantages. La presse de langue anglaise, représentée par trois quotidiens bien informés et d'excellente qualité, ainsi que par plusieurs revues d'économie, fait large place à toute information sur de nouveaux produits ou procédés. L'ambassade du Canada peut d'autre part aider le placement de matériel dans ces divers organes. Soulignons que le matériel publicitaire importé est assujéti à des droits *ad valorem* de 40 pour cent ou de 4 bahts par kilogramme net, selon la plus élevée des deux options. Les frais d'imprimerie sont très peu élevés en Thaïlande, mais le papier de qualité disponible est cher.

Un certain nombre d'agences de recherche existent également à Bangkok; elles offrent des services d'étude de marché. Les résultats des études de marché effectuées par les représentants locaux sont généralement satisfaisants. D'autre part, plusieurs compagnies spécialisées ont atteint ces dernières années un niveau de compétence professionnelle très acceptable dans ce domaine.

## Modes de paiement

Le paiement est habituellement consenti par lettre de crédit jusqu'à ce que le client connaisse bien l'exportateur. La méthode des « documents contre acceptation » allant jusqu'à 180 jours est souvent utilisée.

On indique les prix en dollars américains ou toute autre monnaie qu'on aura convenu d'utiliser avec l'acheteur. Dans le cas de biens d'investissements où les coûts sont élevés et les livraisons susceptibles de prendre un an ou plus, les acheteurs doivent disposer des prix f.o.b. et c.a.f. Les fournisseurs d'autres produits n'ont à soumettre que les seuls prix c.a.f.

## Litiges commerciaux

On conseille aux exportateurs canadiens de se livrer à une enquête approfondie sur la situation financière des clients potentiels avant d'effectuer des opérations de crédit. Les procédures juridiques étant généralement lentes en Thaïlande, il est toujours préférable de négocier lorsque survient un litige. En conséquence, les sociétés ne devraient recourir à des poursuites judiciaires aux fins de recouvrement de fonds qu'en dernier ressort.

## Banques et financement sur place

Quelque 30 banques commerciales fonctionnent en Thaïlande, y compris la Bangkok Bank, le principal établissement des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaysia, Philippines, Singapour, Thaïlande et Brunei). La banque canadienne ci-dessous a un bureau thaïlandais:

Banque de Nouvelle-Écosse  
Bangkok Bank Building, 14<sup>e</sup> étage  
333 Silom Road, pièce 1401  
Kwaeng Silom  
Khet Bang Rak  
Bangkok, Thaïlande  
Tél.: 235-0656/7  
Télex: (86) 84422

## Brevets et marques de commerce

La première loi thaïlandaise sur les brevets est entrée en vigueur en 1979. Les règlements qui en découlent protègent les brevets et marques de commerce des

sociétés étrangères. Cependant, à l'occasion, l'application de ces modalités peut encore poser des difficultés pouvant nécessiter l'intervention du secteur privé quand il s'agit d'entamer des poursuites judiciaires. Les brevets et marques de commerce doivent être enregistrés auprès du Département de l'enregistrement commercial, ministère du Commerce, Bangkok. On fait habituellement les demandes de ce genre par l'entremise d'un agent désigné, vu que le postulant doit posséder une adresse d'affaires en Thaïlande. Une fois l'enregistrement de la marque de commerce approuvé, il est valide pour 10 ans et renouvelable par la suite. La période de validité des brevets d'invention et de conception esthétique est de 15 ans et de 7 ans respectivement à compter de la date de présentation de la demande.

## **Investissement**

### **Lois thaïlandaises gouvernant l'investissement étranger**

Le gouvernement thaïlandais a toujours affiché une attitude des plus tolérantes vis-à-vis de l'investissement étranger. En dépit de certaines restrictions imposées par la Loi gouvernant les entreprises commerciales étrangères (1972), le pays reconnaît néanmoins officiellement l'importance tant du capital que des compétences étrangères comme outils de développement. La Commission des investissements offre certains avantages ou garanties aux investisseurs prioritaires, depuis les périodes libres d'impôt et les renoncations aux tarifs jusqu'aux assurances contre la nationalisation et la protection gouvernementale contre la concurrence.

Les secteurs prioritaires définis par la Commission en matière d'investissement étranger englobent généralement les industries de main-d'œuvre, orientées vers l'exportation et utilisant des matériaux locaux. On accorde souvent à ces industries des privilèges promotionnels qui varient en fonction des avantages que le projet pourrait amener au pays. La Commission privilégie actuellement l'agriculture, l'extraction minière, la céramique, les produits chimiques, l'électronique, les matériaux de construction, les textiles et le tourisme.

Il est permis d'investir dans la plupart des industries de fabrication. La Loi sur les activités commerciales étrangères impose toutefois certaines restrictions quant à la part que des intérêts étrangers peuvent prendre dans

certaines secteurs commerciaux et industriels. Cette loi entend protéger le développement des entreprises thaïlandaises et leur réserver certains domaines. La participation étrangère est limitée en fonction du genre d'entreprise; ainsi, toutes les maisons étrangères doivent demander un permis d'exploitation.

## Modes d'organisation commerciale

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'investisseur étranger ne peut se livrer à certaines activités industrielles ou de services à moins qu'il y ait participation thaïlandaise à l'entreprise. Une fois ce critère respecté, l'investisseur canadien peut faire affaire selon plusieurs modes, depuis l'entreprise à propriétaire unique et la corporation jusqu'à la société en nom collectif, la société à responsabilité limitée ou une filiale de société étrangère. La plupart optent pour un statut de corporation. Bien que de nombreuses sociétés étrangères fonctionnent en Thaïlande par le biais de filiales, les formalités requises sont complexes et sujettes à un certain nombre de restrictions.

## Assujettissement à l'impôt

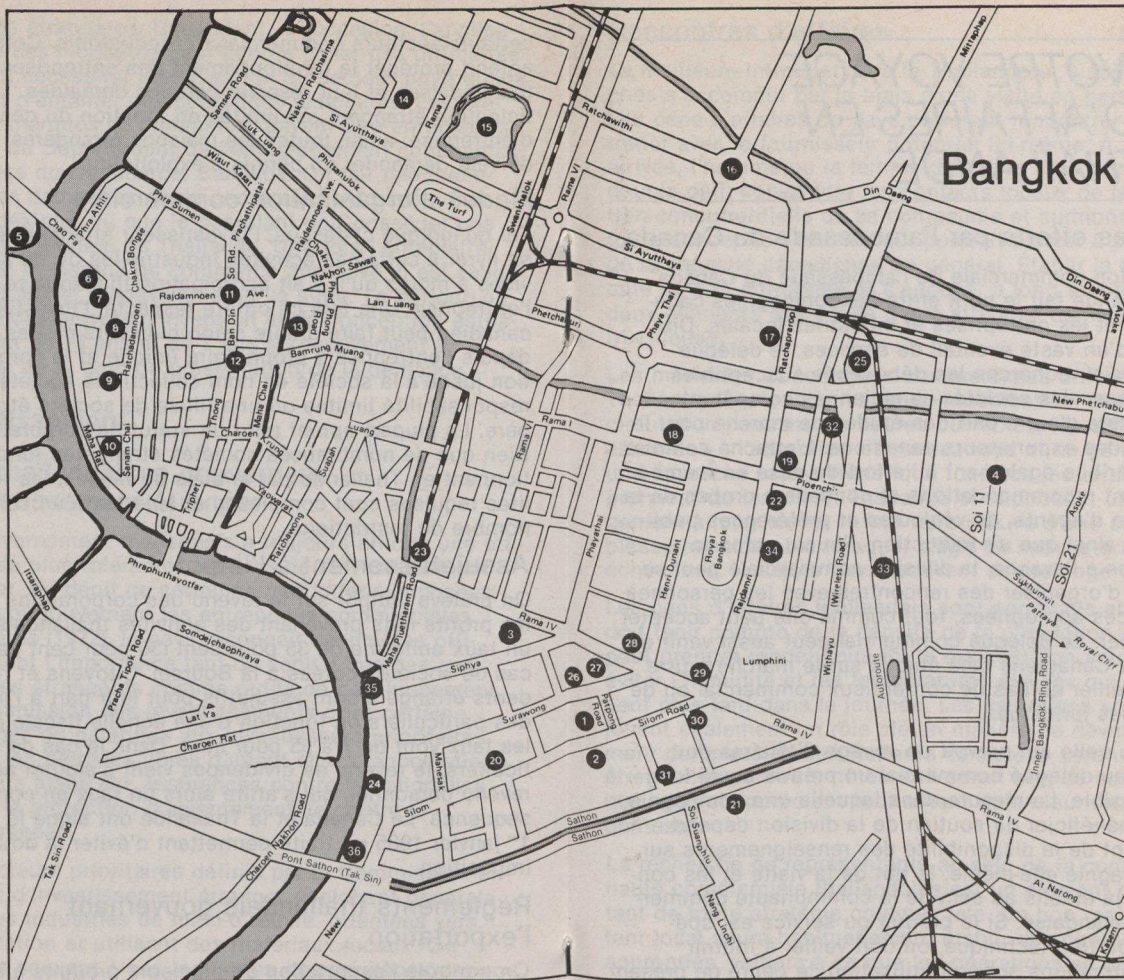
On prélève l'impôt sur le revenu des corporations sur les profits nets provenant des activités thaïlandaises à un taux uniforme de 35 pour cent (30 pour cent dans le cas de sociétés cotées à la Bourse). Citoyens et résidents étrangers sont assujettis pour leur part à l'impôt des particuliers en fonction d'une échelle fiscale dont les taux vont de 7 à 55 pour cent. Dans le cas de particuliers, le revenu de dividendes vient s'ajouter au revenu personnel, qui s'attire alors un taux en conséquence. Le Canada et la Thaïlande ont signé le 1<sup>er</sup> janvier 1985 un traité permettant d'éviter la double imposition.

## Règlements thaïlandais gouvernant l'exportation

On contrôle l'exportation de plusieurs produits afin de maintenir certaines normes de qualité. Un certificat doit être obtenu du ministère concerné. Au nombre des produits visés figurent le tapioca, les soieries thaïlandaises, l'argenterie et d'autres articles.

Certains produits font l'objet d'une interdiction d'exportation formelle, applicable en tout temps ou durant certaines périodes d'approvisionnement déficitaire. L'exportation des produits suivants est interdite dans le moment: billes de teck, or en lingots, engrais, antiquités et représentations du Bouddha.

# Bangkok



- |   |                           |                                |                             |                 |   |                       |                             |
|---|---------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------|---|-----------------------|-----------------------------|
| 1 | Ambassade du Canada       | (Temple de Bouddha d'émeraude) | 19                          | Hôtel President | 29                                      | Hôpital Chulalongkorn |                             |
| 2 | Banque de Nouvelle-Écosse | 10                             | Wat Pho                     | 20              | Hôtel Nari                              | 30                    | Hôtel Dusit Thani           |
| 3 | Hôtel Mandarin            | 11                             | Monument de la Démocratie   | 21              | YMCA                                    | 31                    | Hôpital Nursing             |
| 4 | Hôtel Ambassador          | 12                             | La Grande Balançoire        | 22              | Hôtel Erawan                            | 32                    | Hôtel Bangkok Hilton        |
| 5 | Bateau royal              | 13                             | Wat SraKet (Mont Doré)      | 23              | Gare de trains Hua Lampong              | 33                    | Hôtel Imperial              |
| 6 | Théâtre national          | 14                             | Zoo Dusit                   | 24              | Hôtel Oriental                          | 34                    | Hôtel Regent Bangkok        |
| 7 | Musée national            | 15                             | Palais Chitlatda            | 25              | Hôtel Bangkok Palace                    | 35                    | Hôtel Royal Orchid Sheraton |
| 8 | Marché de fin de semaine  | 16                             | Monument de la Victoire     | 26              | Hôtel Tawana Sheraton                   | 36                    | Hôtel Shangri-La Bangkok    |
| 9 | Wat Phra Kaeo             | 17                             | Hôtel Indra                 | 27              | Hôtel Montien                           |                       |                             |
|   |                           | 18                             | Hôtel Siam Intercontinental | 28              | Institut Saowapha (élevage de serpents) |                       |                             |

---

## IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN THAÏLANDE

---

### Services offerts par l'ambassade du Canada

La division commerciale de l'ambassade du Canada en Thaïlande fait le pont entre les compagnies canadiennes et les entreprises et industries locales. Disposant d'un vaste éventail de services, le délégué commercial recherche les débouchés susceptibles d'intéresser des sociétés canadiennes compétentes. On exécute d'autre part des études de marché pour le compte des exportateurs canadiens. L'attaché commercial contribue également à l'effort de mise en marché en offrant recommandations et conseils à propos de la sélection d'agents, de véhicules et préférences publicitaires, ainsi que de traduction. Pourvu qu'on la prévienne à l'avance, la division commerciale peut se charger d'organiser des rencontres avec les personnes ressources appropriées, tout comme elle peut accepter le courrier. Le délégué commercial peut aussi venir en aide aux Canadiens déjà établis sur le marché à titre de conseiller en cas de contentieux commercial ou de problèmes juridiques.

Celui ou celle qui prévoit un voyage d'affaires doit donner au délégué commercial un préavis aussi long que possible. La mesure dans laquelle une compagnie pourra bénéficier du soutien de la division dépend largement de la disponibilité des renseignements sur la compagnie elle-même, le but de la visite et les contacts déjà établis au sein de la communauté commerciale thaïlandaise. Si le produit ou service est spécialisé ou très technique, on doit veiller à fournir des informations sur son utilisation, le genre de présentation requis et les produits concurrents sur le marché afin d'éviter des recherches inutiles et des rencontres inappropriées, et donc une perte de temps pour les gens d'affaires. Les sociétés canadiennes devraient en outre rester en contact avec le délégué commercial, l'informant d'activités subséquentes et de plans futurs.

## Rencontres d'affaires

La meilleure introduction à la Thaïlande et à ses débouchés s'accomplit par le biais d'une visite en personne. Les gens d'affaires du pays préfèrent rencontrer et traiter avec le fournisseur potentiel lui-même. À son arrivée, l'homme ou la femme d'affaires doit relever un double défi: convaincre les contacts locaux de la position concurrentielle de sa compagnie et surmonter toute conception erronée qui pourrait exister à propos de la capacité canadienne en général. Établir la légitimité de son entreprise et s'engager à long terme sont deux éléments essentiels d'une stratégie commerciale fructueuse.

Les méthodes et coutumes commerciales diffèrent en Thaïlande. Les problèmes de communication, une lourde circulation pendant les heures ouvrables, les difficultés associées à l'obtention de rendez-vous et en général une approche moins frénétique font que les affaires prennent du temps en Thaïlande et supposent un engagement à long terme. Il faut faire preuve d'une souplesse considérable lorsqu'il s'agit de satisfaire à des échéances; le séjour devra souvent se prolonger.

Les gens d'affaires thaïlandais sont ponctuels et l'on doit tenir compte de la densité de la circulation. On peut prendre rendez-vous tôt le matin si l'on souhaite éviter l'humidité et les températures élevées qui sévissent plus tard dans la journée. Les invitations sociales jouent également un rôle clé en matière de développement commercial. Les visiteurs canadiens seront peut-être invités par leurs hôtes et il serait bon de souligner que ceux-ci apprécient tout autant qu'on leur rende la politesse.

La recherche de représentants au sein de la communauté commerciale thaïlandaise est un élément important de toute stratégie commerciale. Un bon représentant local saura habituellement établir des contacts appropriés, veillera à ce que les opérations se déroulent en conformité avec les pratiques commerciales locales et facilitera les relations en poursuivant les contacts en l'absence du mandataire canadien. Dans certains cas, on ne parle pas affaires lors de la première rencontre, celle-ci permettant plutôt au client potentiel d'évaluer la capacité de la société canadienne par rapport aux sources d'approvisionnement actuelles. L'acceptation est largement fonction d'une présentation approfondie du produit ou du service.

## Importance de la présentation

La présentation détaillée du produit ou du service effectuée par la société canadienne doit se faire lors des premières rencontres. Il peut s'agir de documentation, de spécifications techniques ou d'échantillons, accompagnés de tous les renseignements sur le prix, la livraison et le contrôle de la qualité, dont la personne contact aura besoin afin d'évaluer la société canadienne et son produit ou son service. Les mandataires canadiens doivent se munir de cartes d'affaires en quantité suffisante, rédigées de préférence en thaï et en anglais, afin d'en avoir sous la main en tout temps. Si on fait une démonstration d'équipement, on doit s'assurer du bon fonctionnement du matériel dans l'environnement particulier; toute défaillance entraînera une perte de confiance dans le produit autant que dans la compagnie qui l'offre.

## Ce qu'il faut apporter

Les voyageurs aguerris se munissent d'un certain nombre d'objets utiles. Parmi ceux qu'on recommande, citons:

- le matériel publicitaire et, au besoin, des échantillons;
- du papier à en-tête de la compagnie (correspondance et lettres de remerciement);
- des cartes d'affaires en anglais, avec la traduction en thaï au verso;
- des photos format passeport supplémentaires (visas, etc.);
- de menus cadeaux arborant le nom de la compagnie; une fois établi un contact personnel suite au premier séjour, la présentation d'un cadeau est habituellement un geste bien reçu lors d'une visite ultérieure. Il est généralement déconseillé d'offrir des couteaux, des épées ou tout autre objet tranchant.

Les gens d'affaires qui ne veulent pas transporter de cartes d'affaires ni de matériel publicitaire dans leurs bagages peuvent les expédier à l'ambassade du Canada à Bangkok par fret aérien ou par service de messageries. Ils doivent en organiser l'expédition quelque trois semaines avant leur arrivée en Thaïlande.

## Relance

Un suivi adéquat peut s'avérer un élément crucial d'une tournée d'affaires. Des lettres de remerciement ainsi



que des échantillons, des brochures et les informations demandées devraient être expédiées rapidement une fois le mandataire rentré au Canada. Une correspondance régulière avec les personnes ressources et les représentants nommés au cours de la visite, de même qu'avec la division commerciale de l'ambassade du Canada ne peuvent que promouvoir le caractère légitime de l'entreprise et l'évolution positive des affaires. Il faudrait aussi planifier une visite subséquente si les événements annonçaient d'heureux résultats.

## Voyager en Thaïlande

Toute personne voyageant en Thaïlande doit détenir un passeport comme document de base. Les voyageurs qui font escale à Bangkok vers d'autres destinations bénéficient automatiquement d'un visa temporaire de 15 jours accordé par le ministère de l'Immigration au moment de leur arrivée. Les visas temporaires ne pouvant être ni prolongés ni renouvelés, les visiteurs prolongeant leur séjour au-delà de 15 jours doivent obtenir un visa de tourisme, valide pour une période de 30 jours, moyennant des frais de 12 \$. Ces visas s'obtiennent auprès de l'ambassade de la Thaïlande à Ottawa.

Il se peut qu'on exige un certificat de vaccination contre le choléra, tandis que les voyageurs en provenance de pays touchés par la fièvre jaune doivent avoir été immunisés contre cette maladie. Si les visiteurs prévoient voyager dans les secteurs ruraux, ils seraient bien avisés de se munir de remèdes antipaludiques. On recommande enfin fortement l'inoculation contre la diphtérie, le tétanos, la polio, la fièvre typhoïde et un vaccin gammaglobuline. Il faut prendre soin de ne pas boire l'eau du robinet. Les hôtels fournissent de l'eau potable en bouteille. On recommande aux visiteurs de communiquer avec le ministère de la Santé et du Bien-être social à Ottawa afin d'obtenir les renseignements les plus récents concernant les vaccinations nécessaires.

Les personnes qui visitent la Thaïlande peuvent apporter un appareil-photo ainsi qu'une ciné-caméra, cinq rouleaux de pellicule pour le premier et trois rouleaux de pellicule de 8 mm ou 16 mm pour la seconde, 200 cigarettes ou 250 g de tabac et une bouteille de spiritueux. Narcotiques, matériel pornographique et armes à feu sont interdits.

L'unité monétaire thaïlandaise est le *baht* (B), qui se divise en 100 *satangs*. Au mois de janvier 1986, le baht valait 0,055 \$CAN et 0,038 \$US (on obtient 18,30 B pour 1 \$CAN, et 26,06 B pour 1 \$US). Les voyageurs ne peuvent importer plus de 500 B par personne. L'importation ou la ré-exportation de change étranger n'est assujettie à aucune restriction, pourvu qu'on la déclare aux douanes. On recommande aux visiteurs d'acheter la monnaie locale dans les banques commerciales afin d'éviter d'avoir à traiter dans les hôtels qui n'offrent qu'un faible taux de change.

On trouve plusieurs hôtels de première classe à Bangkok; il vaut mieux y effectuer des réservations. Tous les tarifs d'hôtels sont assujettis à une taxe gouvernementale de 16,5 pour cent et des frais de service de 10 pour cent. Le prix des chambres est indiqué en bahts; prière de garder à l'esprit le fait que le coût de l'hébergement est sujet à modification. On devrait donc en demander confirmation avant de faire une réservation.

**Hôtel Ambassador**

Soi 11 Sukhumvit Road  
Tél.: 251-5141  
Télex: TH 2910

**Hôtel Bangkok Palace**

1091/336 New Petchburi  
Road  
Bangkok 10400  
Tél.: 253-0510  
Télex: 82478/80  
BANKHIL TH

**Hôtel Dusit Thani**

Saladang Circle  
966 Rama IV Road  
Tél.: 233-1130  
Télex: TH 81170; 81027

**Hôtel Erawan**

494 Rajdamri Road  
Tél.: 252-9100/19  
Télex: TH 82189

**Hilton International**

2 Wireless Road  
Tél.: 253-0123  
Télex: TH 72206 HILBKK

**Hôtel Imperial**

6 Wireless Road  
Tél.: 252-0450/7  
Télex: 82301 IMPER TH

**Hôtel Indra Regent**

Rajaprarob Road  
Tél.: 251-1111/9  
Télex: TH 2723

**Hôtel Mandarin**

662 Rama IV Road  
Tél.: 233-4980/9  
Télex: MANDARIN 87689

**Hôtel Montien**

54 Suriwongse Road  
Tél.: 234-8060  
Télex: TH 2609; 82938;  
81038

**Hôtel Narai**

222 Silom Road  
Tél.: 233-3350  
Télex: NARITEL TH 2708

**Oriental Bangkok**

48 Oriental Avenue  
Tél.: 236-0440  
Télex: TH 2297

**Hôtel President**

135/26 Gaysorn Road  
Tél.: 253-0444  
Télex: TH 81194 PRESTEL

**Regent Bangkok**

155 Rajdamri Road  
Bangkok 10500  
Tél.: 251-6127  
Télex: 20004 REG BKK TH

**Royal Orchid Sheraton**

2 Captain Bush Lane,  
Siphya Road  
Bangkok 10500  
Tél.: 234-5599  
Télex: 84491/84492  
ROYORCH TH

**Hôtel Shangri-La Bangkok**

89 Soi Wat Suan Plu,  
New Road  
Bangrak, Bangkok 10500  
Tél.: 235-6310/2  
Télex: 84265 SHANGLA TH

**Siam Intercontinental**

Rama 1 Road  
Tél.: 253-0355  
Télex: SIAMINTR TH 2527

**Tawana Sheraton**

80 Suriwongse Road  
Tél.: 233-5160  
Télex: TH 2648

Bangkok offre nombre de restaurants servant tous les genres de cuisine. Les prix des alcools et des aliments se comparent aux prix canadiens, mais les vins sont chers. Divertissements et spectacles abondent. Les principales cartes de crédit (Visa, MasterCard, American Express) sont généralement honorées dans les secteurs touristiques.

Comme la plupart des hôtels et restaurants de première classe imposent des frais de services de 10 pour cent, le versement de tout pourboire supplémentaire est facultatif. On ne donne pas de pourboire aux chauffeurs de taxi, tandis que les chasseurs touchent 5 bahts par article. Un pourboire de moins de 2 bahts serait grossier.

Les principaux hôtels offrent un service de location d'automobiles à air climatisé, avec chauffeur parlant l'anglais, moyennant approximativement 7 \$ l'heure. On peut héler un taxi ordinaire dans la rue; comme il n'existe pas de taximètres, il est essentiel de marchander le prix de la course, qui, pour la plupart des endroits du centre-ville, devrait osciller entre 25 et 60 B (1,50 à 3,50 \$). On recommande aux usagers du service de se munir de la somme exacte, étant donné qu'un chauffeur pourra rarement rendre la monnaie; il est également sage de se munir de l'adresse du prochain rendez-vous rédigée en thaï, ainsi que de l'itinéraire à suivre ou, si possible, d'un plan, car l'on ne peut se fier au nom et au système de numérotation des rues de Bangkok.

Don Muang est un grand aéroport international, que l'on peut atteindre en 45 minutes du centre-ville de Bangkok, lorsque la circulation n'est pas trop dense.

Pour le transport des passagers, la ville de Bangkok n'est pas encore desservie directement par les compagnies Canadien Pacifique ou Air Canada.

Voici les lignes aériennes internationales représentées à Bangkok:

<b>Ligne aérienne</b>	<b>Numéro de téléphone</b>
Aeroflot	233-6965/7
Air Canada	233-5900/9
Air France	236-9288/91
Air India	234-7558
Air Lanka	236-0156; 236-9292
British Airways	236-8655/8
Canadien Pacifique	253-0363/4
Cathay Pacific	233-6105/9
China Airlines	251-9750/2
Civil Administration of China	235-6510/11
Egypt Air	233-7601/3
Finnair	251-5012; 251-5075
Garuda	233-0981/2
Iraqi Airways	233-0569
Japan Air Lines	234-9113/18
KLM	235-5150/9
Korean Airlines	234-9283/9
Lufthansa	234-1350/9
Malaysian Airlines System	234-9790/4
Northwest Oriental Airlines	251-9652/4
Pakistan International Airways	234-2961/4
Philippine Airlines	234-2483
Polish Airlines	235-7092/4
Qantas Airways	236-0307; 236-7494
Royal Nepal Airlines	233-3921/4
Sabena	233-5940/1
SAS	252-4181
Saudi Arabian Airlines	236-9395; 236-0112
Singapore Airline	236-0440; 236-0303
Swissair	233-2935/8
Thai Airways (lignes intérieures)	281-1633
Thai International	233-3810
United Airlines	251-6006

Il est recommandé aux voyageurs de confirmer la date et l'heure de leur vol dans les 48 heures qui suivent leur arrivée à Bangkok, faute de quoi leur réservation pourrait être annulée.

Les passagers qui empruntent un vol international au départ de Don Muang sont tenus de payer une taxe d'aéroport de 150 bahts (soit 8,25 \$CAN ou 5,70 \$US). La taxe d'aéroport pour les vols intérieurs est de 20 bahts (soit 1,10 \$CAN ou 0,75 \$US).

---

# V. LISTE DES PRINCIPAUX MINISTÈRES ET AGENCES DU GOUVERNEMENT THAÏLANDAIS

---

## **Ministry of Agriculture and Co-operatives**

Rajdamnoen Nok Road  
Bangkok 2  
Tél.: 281-5955

## **The Royal Irrigation Department**

Samsen Road  
Bangkok 2  
Tél.: 241-0740-9

## **Department of Livestock Development**

Phyathai Road  
Bangkok 10400  
Tél.: 251-5136-8; 251-1941/2

## **Department of Fisheries**

Rajdamnoen Nok Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 281-5577; 282-8817

## **Royal Forest Department**

Phaholyothin Road  
Bangkok 10900  
Tél.: 579-1151/60

## **Ministry of Commerce**

Sanamchai Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 222-0855

## **Department of Foreign Trade**

Sanamchai Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 223-1481-5

## **Department of Commercial Registration**

Maharaj Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 221-3865

## **National Housing Authority**

905 Sukhapiban Road  
Klong Chan  
Bangkapi, Bangkok 24  
Tél.: 377-2010-23; 377-5461

## **Expressway and Rapid Transit Authority of Thailand**

Phaholyothin Road  
Bangkhen, Bangkok 10900  
Tél.: 579-5380-9

## **Metropolitan Water Works Authority**

372 Bamrungmuang-  
Vorachak Road  
Bangkok 10100  
Tél.: 233-0041-9

## **The Provincial Water Works Authority**

72 Chaingwatana Road  
Laksi  
Bangkhen  
Tél.: 521-1980/1

**Metropolitan Electricity  
Authority**

121 Chakrapetch Road  
Bangkok 10100  
Tél.: 221-2111; 221-2121

**Provincial Electricity  
Authority**

200 Ngarmwongwan Road  
Bangkhen  
Bangkok 10900  
Tél.: 589-0100

**Ministry of  
Communications**

Rajdamnoen Nok Road  
Bangkok 10100  
Tél.: 281-3422

**Department of Highways**

Sri Ayudhaya Road  
Bangkok 10100  
Tél.: 246-1130

**Harbour Department**

Yotha Road  
Bangkok 10100  
Tél.: 233-1311-13;  
233-7160/9

**Post and Telegraph  
Department**

87 Soi Sailom,  
Phaholyothin Road  
Bangkok 10900  
Tél.: 271-0151/60; 279-7956

**Thai Airways International  
Ltd.**

(Compagnie aérienne  
internationale de  
Thaïlande)  
89 Vibhavadi Rangsit Road  
Bangkok 10900  
Tél.: 513-0121

**Thai Airways Co. Ltd.**

(Lignes intérieures)  
6 Larn Luang Road  
Bangkok 1  
Tél.: 281-1633; 282-7640

**Port Authority of Thailand**

Sunthornkosa Road,  
Klong Toey  
Phrakanong, Bangkok  
10110  
Tél.: 249-0419; 249-0361

**Airports Authority of  
Thailand**

Bangkok International  
Airport, Don Muang  
Bangkok 10210  
Tél.: 523-6201; 523-7222

**Telephone Organization of  
Thailand**

977 Ploenchit Road  
Pathumwan, Bangkok  
10500  
Tél.: 257-1000; 257-1190

**State Railway of Thailand**

Rongmuang Road  
Pathumwan  
Bangkok 10100  
Tél.: 223-0341

**The Communications  
Authority of Thailand**

1160 Charoenkrung Road  
Bangkok 10500  
Tél.: 223-1050

**General Post Office**

1160 Charoenkrung Road  
Bangkok 10500  
Tél.: 223-1050

**Ministry of Education**

Chandrakasem Palace  
Rajdamnoen Nok Road  
Bangkok 10300  
Tél.: 281-7644

**Ministry of Finance**

NaPhra Lan Road  
Bangkok 10300  
Tél.: 223-2715

**Customs Department**  
Sunthornkosa Road  
Klong Toey, Bangkok 10110  
Tél.: 249-0431/40

**Excise Department**  
Nakornchaisri Road  
Bangkok 10300  
Tél.: 241-5600/4

**Revenue Department**  
Chakraphong Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 281-5777; 282-2064;  
282-5365

**The Bank of Thailand**  
273 Samsen Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 281-3311; 282-3322

**Ministry of Industry**  
Rama VI Road  
Bangkok 10400  
Tél.: 246-1137; 281-1067;  
245-8085; 245-9829

**Department of Mineral  
Resources**  
Rama VI Road  
Bangkok 10400  
Tél.: 246-0034

**Department of Industrial  
Promotion**  
Rama VI Road  
Bangkok 10400  
Tél.: 246-0033; 245-9433;  
246-1155

**Industrial Estate Authority  
of Thailand**  
618 Nikhom Mahkasan  
Phyathai  
Bangkok 10400  
Tél.: 253-3384; 253-4085/6

**The Industrial Finance  
Corporation of Thailand  
(IFCT)**  
Business Development  
Department  
1770 New Petchburi Road  
Bangkok 10310  
Tél.: 251-7181/90;  
251-8243/5; 251-8401/2;  
252-0838; 251-8248

**Petroleum Authority of  
Thailand**  
14 Vibhavadi Rangsit Road  
Bangkok  
Tél.: 279-5010/9

**Ministry of Public  
Health**  
Devaves Palace,  
Samsen Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 282-2121

**Department of Health**  
Devaves Palace,  
Samsen Road  
Bangkok 10200  
Tél.: 281-7166; 281-5399;  
281-7382

**Ministry of Science,  
Technology and  
Energy**  
6th and 7th floors  
Department of Science  
Service Building  
Yothi Road, Phyathai  
Bangkok 10400  
Tél.: 246-0064; 246-1386;  
245-9592

**The National Research  
Council of Thailand**  
196 Phaholyothin Road  
Bangkok 10900  
Tél.: 579-1121-30



## **Office of the Prime Minister**

### **The Electricity Generating Authority of Thailand**

53 Charansanitwong Road  
Nonthaburi  
Bangkok  
Tél.: 424-0101-11

### **The Board of Investment (BOI)**

Thai Farmers Bank  
Building, 16<sup>e</sup> étage  
400 Phaholyothin Road  
Bangkok 10400  
Tél.: 270-1400; 270-1410;  
270-1420

### **Department of Technical and Economic Co-operation**

962 Krung Kasem Road  
Bangkok 10100  
Tél.: 281-7555; 281-7251

## **Office of the National Economic and Social Development Board**

962 Krung Kasem Road  
Bangkok 10100  
Tél.: 282-1151; 282-3861

### **Tourism Authority of Thailand**

4 Ratchadamnoen Avenue  
Bangkok 10100  
Tél.: 282-1143/7

---

## VI. AUTRES ADRESSES UTILES

---

### Au Canada

#### **Direction de l'expansion du commerce en Asie du Sud et du Sud-Est**

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél.: (613) 995-7662

Télex: 053-3745

#### **Ambassade de Thaïlande**

85 Range Road, pièce 704

Ottawa (Ontario)

K1N 8J6

Tél.: (613) 237-1517

#### **Bureau du conseiller commercial thaï**

396, rue Cooper, pièce 310

Ottawa (Ontario)

K2P 2H7

Tél.: (613) 238-4002/4

#### **Consul général de Thaïlande**

Bank of Canada Building

250, avenue University, 7<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario)

M5H 3E5

Tél.: (416) 593-5511

#### **Consul général de Thaïlande**

736, rue Granville, pièce 106

Vancouver (C.-B.)

V6Z 1G3

#### **Thai Trade Centre**

736, rue Granville, pièce 105

Vancouver (C.-B.)

V6Z 1G3

Tél.: (604) 687-6400

#### **Consulat général de Thaïlande**

740, rue Notre-Dame ouest, 14<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec)

H3C 3X6

Tél.: (514) 871-3948

**Vice-consul de Thaïlande**

9637 - 41<sup>e</sup> avenue  
Edmonton (Alberta)  
T6G 5V7  
Tél.: (403) 463-8053

**Fondation Asie-Pacifique du Canada**

Pièce 666,  
999 Canada Place  
Vancouver (C.-B.)  
V6C 3E1  
Tél.: (604) 684-5986

**Santé et Bien-être social Canada**

Bureau régional d'outre-mer et de la Capitale nationale  
Clinique médicale, immeuble Bonaventure  
301, rue Elgin  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0L3  
Tél.: (613) 990-0641

**En Thaïlande****Ambassade du Canada**

The Boonmitr Building  
11<sup>e</sup> étage, 138 Silom Road  
Case postale 2090  
Bangkok 5  
Tél.: 234-1561/8  
Télex: (86) 82671 DOMCAN TH

**Bangkok Bank Limited**

333 Silom Road  
Kwaeng Silom  
Khet Bang Rak  
Bangkok  
Tél.: 234-3337; 234-2068; 234-2120; 234-2103/9

**Krung Thai Bank**

260 Yawaraj Road  
Bangkok  
Tél.: 222-0131

**Siam Commercial Bank**

1060 Phetburi Road  
Bangkok  
Tél.: 251-3114

**Thai Farmers Bank**

142 Silom Road  
Bangkok  
Tél.: 234-7050

**Board of Trade of Thailand**

150 Rajbopit Road  
Bangkok  
Tél.: 221-0555

**World Bank Regional Mission in Thailand**

The World Bank  
Udom Vidhya Building  
956 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok

**Embassy of Thailand**

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

**Ministry of Commerce**

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

**Ministry of Finance**

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

**Ministry of Education**

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

**Ministry of Health**

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

**Ministry of Labour**

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

**Ministry of Transport**

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

111 Rama IV Road  
Sala Daeng  
Bangkok  
Tél.: 234-1581

## VII. BUREAUX RÉGIONAUX

Si vous n'avez jamais exporté, communiquez avec le bureau régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale le plus près.

### **Alberta**

Édifice Cornerpoint  
10179 - 105<sup>e</sup> rue, pièce 505  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3S3  
Tél.: (403) 420-2944  
Télex: 037-2762

### **Colombie-Britannique**

Bentall Centre, Tour IV  
1055, rue Dunsmuir,  
pièce 1101  
Vancouver  
(Colombie-Britannique)

V7X 1K8  
Tél.: (604) 666-0434  
Télex: 04-51191

### **Île-du-Prince-Édouard**

Confederation Court Mall  
134, rue Kent, pièce 400  
Case postale 1115  
Charlottetown  
(Île-du-Prince-Édouard)

C1A 7M8  
Tél.: (902) 566-7442  
Télex: 014-44129

### **Manitoba**

3 Lakeview Square,  
4<sup>e</sup> étage  
185, rue Carlton  
Case postale 981  
Winnipeg (Manitoba)  
Tél.: (204) 949-4099  
Télex: 07-5767724

### **Nouveau-Brunswick**

Place Assomption  
770, rue Principale  
Case postale 1210

### **Moncton**

(Nouveau-Brunswick)  
E1C 8P9  
Tél.: (506) 857-6440  
Télex: 014-2200

### **Nouvelle-Écosse**

Case postale 940,  
succursale M  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2V9  
Tél.: (902) 426-6125  
Télex: 019-22525

### **Ontario**

1 First Canadian Place,  
pièce 4840  
Case postale 98  
Toronto (Ontario)  
M5X 1B1  
Tél.: (416) 365-3777  
Télex: 065-24378

### **Québec**

Tour de la Bourse  
800, Place Victoria —  
38<sup>e</sup> étage  
Case postale 247  
Montréal (Québec)  
H4Z 1E8  
Tél.: (514) 283-6796  
Télex: 055-60768

### **Saskatchewan**

105 - 21<sup>e</sup> rue, 6<sup>e</sup> étage  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 0B3  
Tél.: (306) 975-4343  
Télex: 074-2742

## Terre-Neuve et Labrador

Édifice Parsons  
90, avenue O'Leary  
Case postale 8950  
Saint-Jean (Terre-Neuve)  
A1B 3R9  
Tél.: (709) 772-5511  
Télex: 016-4749

## Territoires du Nord-Ouest

Case postale 6100  
Yellowknife (T.N.-O.)  
X1A 1C0  
Tél.: (403) 920-8575

## Yukon

108 Lambert Street,  
Suite 301  
Whitehorse (Yukon)  
Tél.: (403) 668-4655

---

# ANNEXE

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages généraux

*Business Opportunities Under Projects Financed by the Asian Development Bank*; publié par la Banque asiatique de développement, avril 1985.

*Répertoire des délégations canadiennes à l'étranger destiné aux gens d'affaires*; publication semestrielle du ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

*Les exportateurs canadiens et le commerce de compensation*; publié par le ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1985.

*Pour de nouveaux marchés: la filière des institutions financières internationales* (deux volumes)

— *Équipement et travaux de génie civil*

— *Services consultatifs*

publié par le ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1985.

*Far Eastern Economic Review*; publication hebdomadaire de Far Eastern Economic Review Limited, Hong Kong.

### Thaïlande

#### Journaux

*The Bangkok Post*; tirage 40 000, quotidien en anglais, Allied Newspapers Limited, Bangkok.

*Business in Thailand*; tirage 75 000, mensuel en anglais, Bangkok.

*The Nation*; tirage 35 000, quotidien en anglais, Business Review Co. Ltd., Bangkok.

*Prachachat Thurakit*; tirage 60 000, quotidien en thaï, Bangkok.

*Thai Rath*; tirage 800 000, quotidien en thaï, Bangkok.

#### Autres

*Annual Economic Report*; Bank of Thailand, Bangkok.

*Businessman's Visa for Thailand*; Siam Cement Group, Bangkok.

*Doing Business in Thailand*; SGV-NA Thalang & Co. Ltd., Bangkok.

*Economic Review — Year-end 1985*; publié par *The Bangkok Post*, janvier 1986.

*Highlights of the Year, '85 Economy, '86 Strategies and Beyond*; publié par *The Nation*, décembre 1985.

*Identification of Investment Opportunities*; Office of the Board of Investment, Bangkok.

*Market Guide — Thailand*; préparé par International Trade, en collaboration avec le département économie de la Banque Royale du Canada, février 1986.

*Marketing in Thailand*; Département américain du Commerce (Overseas Business Reports OBR 84-02), Washington, D.C.

*Procedures for the Implementation of Promoted Projects*; Office of the Board of Investment, Bangkok.

*Quarterly Economic Review of Thailand and Burma*; Economist Intelligence Unit Ltd., Bangkok.

*Selling to Thailand*; Midland Bank International, 1978 (Spotlight On Overseas Trade), Londres.

*Thailand*; Hong Kong and Shanghai Banking Corporation (Business Profile Series), Hong Kong.

*Thailand*; British Overseas Trade Board, Londres.

*Thailand Business Legal Handbook*; préparé par International Legal Counsellors Thailand Ltd., Kaplan Russin & Vecchi, Bangkok Bank Building, 18<sup>e</sup> étage, 333 Silom Road, Bangkok, juillet 1984.

*Thailand, A Guide for Businessmen and Investors*; Coopers & Lybrand (firme thaïlandaise), Bangkok, 1984.

*Thailand in the 80's*; publié par le National Identity Office, Bureau du Premier Ministre, Thaïlande, 1984.

*Thailand — Investment Handbook*; Business Information and Research Co. Ltd., Bangkok.

*Thailand, Investment Manual & Directory of Promoted Companies 1985/86*.

*Thailand: Prospects and Policies*; publié par le Economist Intelligence Unit, rapport spécial n° 161, Londres, R.-U., février 1984.



## **Renseignements généraux**

*Bangkok Guide — A Comprehensive Guide to Living in Bangkok*; Australian Women's Group, Bangkok.

*Culture Shock Thailand . . . and how to Survive It*; Robert and Nanthopa Cooper, Tunes Books International, Singapour.

*Practical Thai — A Communications Guide for Travellers and Residents*; Surapont Kanchananaga, Apa Productions, Singapour.

*Thailand*; Berlitz Travel Guide.

*Thailand*; Insight Guides, APA Productions, Singapour.

---

# Notes

---







# Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20084971 2

Storage

HF 1010 .G85T514 1986 STORAGE

Thailande, guide de l'exportateur  
canadien. --

15234038





Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

Canada





Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

Canada